

 **L'ECHO DE FAYET** 



VILLES & VILLAGES
où il fait bon vivre

FETE COMMUNALE de FAYET

Le Dimanche 18 Mai 2025

BROCANTE

**Camp Militaire,
Exposition de véhicules,
Animation,
Buvette et Restauration**



Bulletin d'informations municipales N° 23

MAI / JUIN 2025



MAIRIE DE FAYET

Nous rappelons à nos chers administrés les horaires des permanences de la Mairie.

Lundi de 10h à 13h

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi 10h à 13h

Vendredi de 13h30 à 16h30

Samedi 09h à 11h

Nous comptons sur votre aimable compréhension.

CEREMONIE PATRIOTIQUE

La Municipalité vous convie à participer au 80 ans de la Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945, qui aura lieu au Monument aux Morts de Fayet,

Le Jeudi 08 Mai 2025
à 11h30



Toute la population de la commune est cordialement invitée à participer à cette cérémonie.

AFFAIRES SCOLAIRES

Pont de l'Ascension 2025

Mardi 27 mai 2025 (après la classe)
au Lundi 02 juin 2025 (matin)

DATES A RETENIR

Mai :

- Jeudi 8 : Cérémonie Commémorative de l'Armistice à 11h30
- Dimanche 18 : Fête Communale toute la journée
- Vendredi 23 : Fête des voisins
- Dimanche 25 : Fête des mères
- Vendredi 30 mai au Samedi 31 mai : Fermeture Mairie

Juin :

- Lundi 09 : Lundi de Pentecôte
- Dimanche 15 : Fête des pères
- Mercredi 18 : Cérémonie Commémorative de l'Appel Historique du 18 juin 1940 à 18h
- Samedi 21 : Fête de la Musique

BUDGET COMMUNAL 2025

- Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2024
- Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2313-1) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif (documents obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRE, crée, en son article 107, de nouvelles dispositions, relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.
Elle sera disponible sur le site internet de la Commune de Fayet.
Adresse : <https://www.fayet.info>

A - DEFINITION

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune, réalisées durant l'année écoulée. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par l'inspecteur des finances publiques.

B – PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes :
➤ Une section de fonctionnement, en dépenses et en recettes
➤ Une section d'investissement, en dépenses et en recettes

Chacune des sections est structurée en chapitres.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante et régulière des services communaux. Ces opérations reviennent régulièrement chaque année.

DEPENSES	RECETTES
- Charges du personnel communal - Entretien et consommation des bâtiments - Entretien des voiries, de l'éclairage public... - Fonctionnement des différents services (école, périscolaire,...) - Achat de fournitures et de matières premières - Prestations de services effectuées	- Impôts locaux - Dotations versées par l'Etat ou l'intercommunalité - Redevances et participations diverses

La **section d'investissement** présente les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, acquisition de matériels,...).

DEPENSES	RECETTES
- Acquisition de matériels (technique, informatique, outillage,...) - Acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux et les espaces extérieurs... - Travaux de voirie, de bâtiment,...	- Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement - Compensation de la TVA - Taxe d'aménagement - Excédent de fonctionnement de l'année antérieure

C – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Vue générale de la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Réalisation exercice 2024	753 702.00 €	628 633.45 €
Résultat exercice 2024		+ 125 068.55 €
Report exercice 2023		
Excédent	267 337.37 €	
Déficit		
Résultat cumulé 2024	1 021 039.37 €	628 633.45 €
Résultat clôture exercice 2024		+ 392 405.92 €

2 / Recettes de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024
013 – Atténuation de charges	0.00 €	1 426.28 €
70 – Produits de services	26 060.17 €	28 407.15 €
73 – Impôts et taxes	84 619.54 €	81 113.69 €
731 – Fiscalité locale	606 906.34 €	620 497.86 €
74 – Dotations et participations	10 784.00 €	14 660.82 €
75 – Autres produits de gestion courante	11 243.46 €	3 331.81 €
76 – Produits financiers	0.90 €	1.35 €
77 – Produits spécifiques	0.00 €	4 263.04 €
TOTAL RECETTES REELLES	739 614.41 €	763 702.00 €
002 – Excédent de fonctionnement		
Exercice N-1 reporté (2022)	188 273.46 €	267 337.37 €
Exercice N-1 reporté (2023)		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	927 887.87 €	1 021 039.37 €

NB : le chapitre 73 est décomposé en 2 chapitres :
73 – Impôts et taxes et le 731 – Fiscalité locale

Chapitre 013 ► Atténuation de charges : remboursement de salaire par l'assurance maladie et/ou par l'assurance du personnel, en cas d'absence des agents (maladie, maternité,...) et remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance.
Remboursement congé maladie des agents (869.52 €) et aide de l'Etat pour contrat aidé depuis novembre (756.76 €).

Chapitre 70 ► Produits des services, du domaine et ventes diverses : concessions cimetière (aucune), redevance d'occupation du domaine public / réseau GRDF (841.65 €) et facturation des services périscolaires (27 565.50 €).

Chapitre 73 ► Impôts et taxes : il s'agit des compensations fixes de l'Agglo du St Quentinnois (62 258.94 €), du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (8 628.00 €), du Fonds de péréquation de la Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement en N-1, issue des transactions immobilières (10 226.75 €)

■ Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction de ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.
La répartition entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinnois est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population.

Chapitre 731 ► Fiscalité locale, recettes majeures du budget : il s'agit des impôts locaux (527 875.00 €) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (92 622.86 €)

- Taux communaux d'imposition 2024 :
 - Taux de Taxe sur le Foncier Bâti 45.38 %
 - Taux de Taxe sur le Foncier non bâti 22.61 %
 - Taux de Taxe d'habitation 13.92 %
- sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants

Chapitre 74 ► Dotations et participations : dotations de l'Etat attribuées en fonction de différents critères dont celui de la population et du potentiel fiscal de la commune : Dotation forfaitaire des communes (216.00 €), Dotation de Solidarité Rurale (8 572.00 €), Dotation aux élus locaux (3 320.00 €), Fonds de Compensation pour la TVA (945.03 €), Participation de l'Etat pour les frais des scrutins électoraux (315.79 €), Compensation sur les exonérations de taxe foncière sur le bâti et le non bâti (1 292.00 €).

Chapitre 75 ► Autres produits de gestion courante : revenus des locations de la salle polyvalente (1 800.00 €), arrondi du prélèvement à la source sur les salaires (0.88 €), autres produits : remboursement sinistre sur candélabre (424.49 €) et indemnisation par GRDF pour frais de réglage des chaudières suite changement de gaz (1 106.44 €).

Chapitre 76 ► Produits financiers : intérêts des parts sociales bancaires (1.35 €)

Chapitre 77 ► Produits spécifiques : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale. Régularisation de la cotisation concernant l'assurance du personnel Ircantec (75.88 €) et Correctif de facturation des consommations gaz par Engie (4 187.16 €).

3 / Dépenses de Fonctionnement

	CA 2023	CA 2024
011 – Charges à caractère général	244 301.49 €	294 215.49 €
012 – Charges de personnel et charges	236 282.42 €	254 452.25 €
014 – Atténuation de produits	1 566.00 €	908.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	87 017.42 €	76 292.80 €
66 – Charges financières	1 997.45 €	2 764.91 €
67 – Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	571 164.78 €	628 633.45 €
023 – Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	571 164.78 €	628 633.45 €

Chapitre 011 ► Dépenses générales : elles regroupent les dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, gaz, télécommunication, affranchissement, repas cantine, carburant, fourniture administrative, scolaire, voiries, petits équipements, locations mobilières, entretien des bâtiments et voirie, maintenance, primes d'assurance, fêtes et cérémonies, réceptions, taxe foncière.... Pour ce chapitre, les dépenses sont fluctuantes d'un exercice à l'autre : augmentation sur certains postes, diminution sur d'autres et charges exceptionnelles le cas échéant.

Chapitre 012 ► Dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la formation et la médecine du travail et représentent 40.47 % des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 014 ► Atténuation de produits : il s'agit d'une compensation en contrepartie de certaines recettes et concerne le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communale (908.00 €)
(cf explication en recette de fonctionnement chapitre 73 ■)

Chapitre 65 ► Charges de gestion courante : Redevances des droits à licences et procédés diverse (logiciels métiers, module publication des actes et gestion service périscolaire en ligne) (3 334.08 €), Indemnités, cotisations, formation et frais des élus (48 914.60 €), les contributions obligatoires dont la contribution au SISSAD de Gauchy et au Conseil Départemental pour la voirie (6 568.08 €), les subventions de fonctionnement aux associations (10 000.00 €) l'aide sociale (aide alimentaire et de chauffage) (8 916.04 €), autres charges diverses : arrondi du prélèvement à la source sur les salaires (0.60 €) et remise de prix (559.40 €)

Chapitre 66 ► Charges financières : représentent les intérêts des emprunts contractés. Voir les informations sur l'Etat de la Dette.

Chapitre 67 ► Charges spécifiques : Titres annulés sur exercices antérieurs, sans objet pour 2024

Chapitre 68 ► Dotations aux provisions et dépréciations : sans objet pour 2024

Chapitre 023 ► La somme inscrite à ce chapitre retrace dans le budget la part d'autofinancement de la section d'investissement. Il s'agit d'un prélèvement sur les prévisions de dépenses de fonctionnement de l'exercice, nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice mais ne figure pas au Compte Administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Vue générale de la section d'investissement

	Recettes	Dépenses
Réalisation exercice 2024	306 958.59 €	429 156.12 €
Résultat exercice 2024		- 122 197.53 €
Report exercice 2023		
Déficit		89 385.72 €
Résultat cumulé 2024	306 958.59 €	518 541.84 €
Restes à réaliser reportés en 2024	115 110.60 €	65 184.05 €
Total cumulé exercice 2024	422 069.19 €	583 725.89 €
Résultat clôture exercice 2024		- 161 656.70 €

2 / Recettes d'investissement

	CA 2023	CA 2024
10 – Dotations, Fonds divers	130 079.91 €	4 457.87 €
Dont :		
FCTVA	31 407.37 €	1 546.11 €
Taxe d'aménagement	98 672.54 €	2 911.76 €
13 – Subvention d'investissement	104 921.51 €	13 115.00 €
Dont :		
Balayeuse de désherbage		
- Fonds Concours Agglo		
↳ acompte		
↳ solde	2 517.00 €	
Aménagement sécuritaire		
rue de St Quentin		
↳ acompte	3 654.00 €	
↳ solde	2 436.00 €	
Aménagement city stade	4 400.00 €	
Aide de la Région	49 345.00 €	
Bassins rue Henri Malisse	28 379.51 €	
DETR Etat	14 190.00 €	
- Fonds Concours Agglo		
Extension système		
Vidéoprotection		
-Fonds Concours Agglo		13 115.00 €
16 – Emprunt		200 000.00 €
Rénovation des Voiries du		
Domaine		
TOTAL RECETTES REELLES	235 001.42 €	217 572.87 €
001 – Excédent d'investissement		
reporté		
Exercice N-1 reporté (2022)	0.00 €	0.00 €
Exercice N-1 reporté (2023)	0.00 €	0.00 €
021 – Virement de la section de		
Fonctionnement		
1068 - Excédent de fonctionnement		
pour compenser le déficit		
d'investissement N-1	51 552.30 €	89 385.72 €
TOTAL RECETTES	286 553.72 €	306 958.59 €
D'INVESTISSEMENT		

Chapitre 10

► Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujéties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorité publique. Le taux forfaitaire est de 16,404 % depuis 2015, appliqué sur le total des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement éligibles de l'exercice N-2, soit dépenses exercice 2021 pour le FCTVA de l'exercice 2023, dépenses exercice 2022 pour le FCTVA 2024.

► La Taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux communal est de 3 %.

Chapitre 13 ► Dans ce chapitre sont inscrites toutes les subventions d'investissement rattachées aux opérations inscrites en dépenses d'investissement chapitre 21, émanant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'intercommunalité.

Chapitre 021 ► La somme inscrite à ce chapitre retrace dans le budget la part d'autofinancement de la section d'investissement. Il s'agit d'un prélèvement sur les prévisions de recettes de fonctionnement de l'exercice, nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice mais ne figure pas au Compte Administratif.

3 / Dépenses d'investissement

	CA 2023	CA 2024
13 – Subvention d'investissement	6 171.00 €	60 871.66 €
16 – Emprunt (remboursement capital)	54 904.31 €	368 284.46 €
21 – Opérations	297 699.03 €	
↓		
Mobiliers scolaire et périscolaire	1 512.86 €	
366Travaux au cimetière sur la reprise des concessions abandonnées (continuité des dépenses liées à la procédure engagée en 2018)	25 407.60 €	
- Travaux supplémentaires		
Agencements et aménagements de terrain :		
- Sente communale	5 520.00 €	13 355.52 €
- City Stade (Pare Ballon)	143 286.00 €	19 236.00 €
- Terrain communal rue de St Quentin		28 148.40 €
Réseau voirie :		
-voies du Domaine – Avant projet	4 620.00 €	298 831.18 €
- Travaux & MO		
- rue de St Quentin	1 707.00 €	4 620.00 €
- rue Pierre Curie – Avant-projet		
Acquisition de panneaux de signalisation et matériels/mobiliers d'aménagements extérieurs	8 584.75 €	3 053.36 €
Acquisition matériel et outillage technique		
Tondeuse		1 040.00 €
Aménagements sécuritaires		
eaux de ruissellement et couloirs d'écoulement	36 241.20 €	
- Rue de St Quentin	70 819.82 €	
- Bassins rue Henri Malisse		
TOTAL DEPENSES REELLES	358 774.34 €	429 156.12 €
001 – Déficit d'investissement reporté		
Exercice N-1 reporté (2022)	17 165.10 €	89 385.72 €
Exercice N-1 reporté (2023)		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	375 939.44 €	518 541.84 €

Régularisation sur exercice 2022 suite changement d'imputation budgétaire à la demande de la Trésorerie, selon protocole des Flux croisés. Il s'agit d'une écriture comptable en recettes et en dépenses.

Récapitulatif

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
REPRISE DU RESULTAT EXERCICE 2023	Déficit -89 385,72 €	Excédent + 267 337,37 €	
RECETTES EXERCICE 2024	+ 306 958,59 €	+ 753 702,00 €	+ 1 060 660,59 €
DEPENSES EXERCICE 2024	- 429 156,12 €	- 628 633,45 €	- 1 057 789,57 €
RESULTAT EX.2024	-122 197,53 €	+ 125 068,55 €	+ 2 871,02 €
RESULTAT EXECUTION EXERCICE 2024	Déficit -211 583,25 € Montant inscrit en Dépenses d'Investissement BP 2025 (c/001)	Excédent + 392 405,92 €	Excédent + 180 822,67 €
RESTE A REALISER EXERCICE 2024 REPORTÉ AU BUDGET 2025	+ 115 110,60 € -65 184,05 € ----- + 49 926,55 €		
AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2024	-161 656,70 € Montant inscrit en Recettes d'Investissement BP 2025 (c/1068)	+ 392 405,92 € ↳ ↳	+ 230 749,22 € Montant inscrit en Recettes de Fonctionnement BP 2025 (c/002)

Restes à réaliser de l'Exercice 2024, reportés sur l'Exercice 2025
Section d'Investissement

Opérations	Recettes	Dépenses
Rénovation Voiries du Domaine ↳ Travaux (solde) ↳ Subvention Départementale / APV	97 622,80 €	2 870,64 €
Extension du système de Vidéoprotection ↳ Travaux ↳ Subvention Etat / DETR	17 487,80 €	52 463,41 €
Acquisition Tracteur-tondeuse	Auto-financement	9 850,00 €
TOTAL	115 110,60 €	65 184,05 €

D – ETAT DU PERSONNEL

Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale ► 6 agents

- Filière Administrative
1 Attaché territorial (Temps complet)
1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (Temps complet)
Filière Technique
2 Adjoints Techniques – Service Espaces Verts / Entretien Bâtiments (Temps complet)
1 Adjoint Technique – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 29 h/semaine)
Filière Sociale
1 ATSEM – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 24 h/semaine)

Personnel non titulaire contractuel ► 1 agent
Filière Technique
1 Agent technique – Service périscolaire et entretien des locaux (Temps non complet 30 h/semaine)

Personnel contractuel sous contrat unique d'insertion ► 1 agent

Filière Technique
1 Responsable – Services Espaces Verts / Entretien Bâtiments (Temps non complet 21 h/semaine)

E – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette communale représente 4 emprunts à taux fixe à rembourser au Crédit Agricole.

Opérations	Emprunts	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités d'emprunt	Intérêts versés	Capital remboursé
2015	Montant : 200 000 € Durée : 10 ans Taux : 1.51 % Fin : 05/06/2025	10 732.03 €	21 585.64 €	362.72 €	21 222.92 €
	Voiries diverses Allée des Peupliers Chemin Vert Parking du stade				
2016	Montant : 150 000 € Durée : 8 ans Taux : 0.75 % Fin : 05/12/2024	0 €	19 335.76 €	90.31 €	19 245.45 €
	Allée des Tilleuls				
2018	Montant : 150 000 € Durée : 10 ans Taux : 1.25 % Fin : 05/11/2028	62 255.02 €	15 980.44 €	896.23 €	15 084.21 €
	Réhabilitation de la Mairie				
2024	Montant : 200 000 € Durée : 8 ans Taux : 4.07 % Fin : 05/08/2032	194 680.92 €	6 734.73 €	1 415.65 €	5 319.08 €
	Voiries du Domaine				
TOTAL	700 000.00 €	267 667.97 €	63 636.57 €	2 764.91 €	60 871.66 €

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
ID : 002-210202859-20250325-CA_2024NS-BF
Certifié exécutoire
Réception par la Sous-Préfecture de
Saint-Quentin : le 01/04/2025
Publication : le 01/04/2025

Le Maire
Virginie ARDAENS



Le Maire
Virginie ARDAENS

Signature of Virginie ARDAENS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2313-1) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif (documents obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, crée, en son article 107, de nouvelles dispositions, relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.
Elle sera disponible sur le site internet de la Commune de Fayet.
Adresse : <https://www.fayet.info>

A - DEFINITION

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il tient compte de la reprise des résultats de l'exercice de l'année précédente. Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année et permet ainsi au Maire, en sa qualité d'ordonnateur, d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

B – PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes :

- Une section de fonctionnement, en dépenses et en recettes
- Une section d'investissement, en dépenses et en recettes

Chacune des sections est structurée en chapitres.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante et régulière des services communaux. Ces opérations reviennent régulièrement chaque année.

DEPENSES	RECETTES
- Charges du personnel communal - Entretien et consommation des bâtiments - Entretien des voiries, de l'éclairage public... - Fonctionnement des différents services (école, périscolaire,...) - Achat de fournitures et de matières premières - Prestations de services effectuées	- Impôts locaux - Dotations versées par l'Etat ou l'intercommunalité - Redevances et participations diverses

La **section d'investissement** présente les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, acquisition de matériels,...).

DEPENSES	RECETTES
- Acquisition de matériels (technique, informatique, outillage,...) - Acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux et les espaces extérieurs... - Travaux de voirie, de bâtiment,...	- Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement - Compensation de la TVA - Taxe d'aménagement - Excédent de fonctionnement de l'année antérieure

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Recettes de Fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
013 – Atténuation de charges	103.00 €	3 700.00 €	+ 3 597.00 €
70 – Produits de services	20 950.00 €	20 650.00 €	-300.00 €
73 – Impôts et taxes	73 900.00 €	77 258.00 €	+ 3 358.00 €
731 – Fiscalité locale	615 352.00 €	633 227.00 €	+ 17 875.00 €
74 – Dotations et participations	9 037.00 €	1 955.00 €	-7 082.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	7 950.00 €	4 900.00 €	-3 050.00 €
76 – Produits financiers	----- €	----- €	
77 – Produits spécifiques	1 000.00 €	1 000.00 €	
78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	1 000.00 €	1 000.00 €	
TOTAL RECETTES REELLES	729 292.00 €	743 690.00 €	+14 398.00 €
002 – Excédent de fonctionnement Exercice N-1 reporté	267 337.37 €	230 749.22 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	996 629.37 €	974 439.22 €	

NB : le chapitre 73 est décomposé en 2 chapitres :
73 – Impôts et taxes et le 731 – Fiscalité locale

Chapitre 013 ► Atténuation de charges : remboursement de salaire par l'assurance maladie et/ou par l'assurance du personnel, en cas d'arrêt des agents (maladie, maternité,...). Cette recette reste aléatoire chaque année. BP 2025, aide de l'Etat pour l'emploi d'un contrat aidé concernant N. POIDEVIN, responsable des services techniques (3 700.00 €).

Chapitre 70 ► Produits des services, du domaine et ventes diverses : concessions cimetières, redevance d'occupation du domaine public (réseau GRDF), redevance d'hébergement « Gazpar » (GRDF) et facturation des services périscolaires. BP 2025, concessions cimetière (aucune prévision), redevance d'occupation du domaine public (600.00 €), redevance d'hébergement (50.00 €) et services périscolaires (20 000.00 €).

Chapitre 73 ► Impôts et taxes : il s'agit de la compensation fixe de l'Agglo du St Quentin (53 925.00 €), de la dotation de solidarité communautaire (8 333.00 €), du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (5 000.00 €), du Fonds de péréquation de la Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement en N-1, issue des transactions immobilières (10 000.00 €)
BP 2025, compensation et dotation de l'Agglo les chiffres sont connus, pour le reste l'estimation budgétaire reste identique à celle du BP 2024.

Chapitre 731 ► Fiscalité locale, recettes majeures du budget : il s'agit des impôts locaux (534 227.00 € montant prévisionnel notifié) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (99 000.00 € chiffres).

Chapitre 74 ► Dotations et participations : dotations de l'Etat attribuées en fonction de différents critères dont celui de la population et du potentiel fiscal de la commune : Dotation forfaitaire (200.00 €), Dotation de Solidarité Rurale, Fonds de compensation pour la TVA (493.00 € perçue en janvier 2025), Compensation sur les exonérations de taxe foncière sur le bâti et le non bâti (1 262.00 € montant prévisionnel notifié), compensation des frais des scrutins électoraux (sans objet pour 2025).

BP 2025, évolution des Dotations : n'ayant pas connaissance à ce jour des montants des dotations, reprise +/- des estimations budgétaires du BP 2024.

!! Signale !!
Suite à l'adoption de la loi n° 127 du 14/02/2025, un Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) sera mis en application par décret. La commune de Fayet serait concernée (attente de l'arrêté ministériel). Le montant simulé serait de 9 482 € et serait prélevé sur le produit des Impôts locaux pour 2025 et reversé à la commune par tiers du montant pendant 3 ans.
Ce dispositif impacterait les dotations habituelles perçues jusqu'à présent (dotation de solidarité rurale entre autres)

Chapitre 75 ► Autres produits de gestion courante : revenus des locations de la salle polyvalente (prévisions locations 2025 = 3 000.00 €), arrondi du prélèvement à la source sur les salaires (vu la recette minime et aléatoire que cela représente, aucun montant n'est inscrit), autres produits (remboursement sinistre sur borne incendie 1900.00 €)

Chapitre 76 ► Produits financiers : intérêts des parts sociales bancaires. Vu la recette minime que cela représente, aucun montant n'est inscrit.

Chapitre 77 ► Produits spécifiques : Dépenses annulées (1 000.00 €)

Chapitre 78 ► Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (1 000.00 €)

2 / Dépenses de Fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
011 – Charges à caractère général, dont :	455 589.13 €	433 227.11 €	-22 362.02 €
60 – Achats et variation des stocks	170 500.00 €	153 000.00 €	-17 500.00 €
61-62 – Autres charges externes	279 589.13 €	274 727.11 €	-4 862.02 €
63 – Taxes Foncières	5 500.00 €	5 500.00 €	
012 – Charges de personnel et charges	268 000.00 €	303 000.00 €	+ 35 000.00 €
014 – Atténuation de produits	7 000.00 €	13 000.00 €	+ 6 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	101 910.00 €	86 110.00 €	-15 800.00 €
66 – Charges financières	1 349.26 €	8 360.85 €	+ 7 011.59 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 000.00 €	
68 – Dotation aux provisions	1 000.00 €	1 000.00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	835 848.39 €	845 697.96 €	+ 9 849.57 €
023 – Virement à la section d'investissement	160 780.98 €	128 741.26 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	996 629.37 €	974 439.22 €	

Chapitre 011 ► Dépenses générales : elles regroupent les dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, gaz, télécommunication, affranchissement, repas cantine, carburant, fourniture administrative, scolaire, voiries, petits équipements, locations mobilières, entretien des bâtiments, réseaux et voirie, maintenance, primes d'assurance, fêtes et cérémonies, réceptions, taxe foncière...

BP 2025:

BP 2029 :
sous chapitre 60 (-17 500,00 €) et sous chapitre 61 et 62 (-4 862,02 €)

► réajustements des inscriptions budgétaires par rapport aux dépenses budgétisées et réalisées sur l'exercice 2024.

et réalisées sur l'exercice 2021.

Chapitre 012 ► Dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la formation et la médecine du travail.

BP 2025:

BP 2023 :

- prise en compte des augmentations d'échelon pour certains agents, des revalorisations salariales éventuelles et des augmentations de charges patronales décidées par l'Etat pour la Fonction Publique,
- prise en charge du contrat aide concernant N. POIDEVIN, responsable des services techniques, création d'un poste pour le service administratif et recours au service de mission temporaire du Centre de Gestion de l'Aisne pour pallier au remplacement d'un agent en congés maladie et maternité.

Chapitre 014 ► Atténuation de produits : il s'agit d'une compensation en contrepartie de certaines recettes fiscales et concerne également le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

BP 2025 : à l'enveloppe budgétaire habituelle (3 000.00 €), budgétisation supplémentaire du prélèvement DILICO (10 000.00 €) (cf encadré page 3).

Chapitre 95 ► Charges de gestion courante : les redevances des droits à licences diverses (6 000 000 €), indemnités et cotisations des élus (48 600 000 €), les contributions diverses dont la contribution au SISSAD de Gauchy et au Conseil Départemental pour la voirie (7 000 000 €), les subventions de fonctionnement aux associations (10 000 000 €) et sociale (11 000 000 €), l'arrondi du prélèvement à la source sur les salaires (10 000 €) et les remises de prix des concours communaux divers et charges diverses (1 500 000 €).

Chapitre 66 ► Charges financières : représentent les intérêts des emprunts contractés.

Voir les informations sur l'Etat de la Dette.

Chapitre 67 ► Charges spécifiques : les titres annulés sur exercices antérieurs
(1 000,00 €).

Chapitre 68 ► Dotation aux provisions : il s'agit d'une obligation comptable de mettre une provision (1 000,00 €) pour les créances douteuses (par exemple : impayés des factures périscolaires).

Chapitre 023 ► Virement à la section d'investissement : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il s'agit de tout ou partie du résultat de clôture de l'année écoulée de la section de fonctionnement. Il représente l'une des recettes propres de la section d'investissement, appelée **capacité d'autofinancement**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Recettes d'Investissement

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
10 – Dotations, Fonds divers Dont : FCTVA Taxe d'aménagement	6 546.00 € 1 546.00 € 5 000.00 €	21 766.54 € 20 266.54 € 1 500.00 €	+ 15 210.54 € + 18 710.54 € -3 500.00 €
13 – Subvention d'investissement Dont :	128 225.60 €	160 441.54 €	+ 32 215.94 €
Dont : Voies du Domaine → APV Département #	97 622.80 €	97 622.80 €	
Extension Vidéoprotection → DETR Etat #	17 487.80 €	17 487.80 €	
→ Fonds Concours Agglo	13 115.00 €		
Remplacement chaudière Ecole → Fonds Concours Agglo		6 270.15 €	
Isolation greniers Mairie et Ecole → DETR Etat		39 060.79 €	
16 - Emprunt	200 000.00 €		
TOTAL RECETTES REELLES	334 771.60 €	182 198.08 €	
001 – Excédent d'investissement Exercice N-1 reporté	----- €	----- €	
1068 - Excédent de fonctionnement pour compenser le déficit d'investissement N-1	89 385.72 €	161 656.70 €	
021 – Virement de la section de Fonctionnement	160 780.98 €	128 741.26 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	584 938.30 €	472 596.04 €	

Recettes concernant les reports de crédits 2024 sur le budget 2025.
Appelés « Restes à réaliser », il s'agit des engagements pris sur l'exercice 2024 mais non réalisés (subventions prévues et non encaissées)

2 / Dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
16 – Emprunt (remboursement capital)	55 552.58 €	47 828.74 €	-7 723.84 €
21 – Opérations	440 000.00 €	213 184.05 €	-226 815.95 €
↓			
Voiries du Domaine			
- Travaux et maîtrise d'œuvre	330 000.00 €	2 870.64 €	
Et Renovation rue P. Curie			
-Avant-projet			
Sente communale	50 000.00 €		
Et Terrain rue de St Quentin			
Extension du système de	55 000.00 €	52 463.41 €	
vidéoprotection #		9 850.00 €	
Acquisition tracteur-tondeuse #		5 000.00 €	
Acquisition matériels	2 500.00 €		
techniques divers			
Acquisition de matériels et	2 500.00 €	3 000.00 €	
mobiliers divers			
Isolation greniers Mairie et			
Ecole		120 000.00 €	
+ Remplacement chaudière Ecole			
Installation aires de jeux city		20 000.00 €	
stade			
TOTAL DEPENSES REELLES	495 552.58 €	261 012.79 €	-234 539.79 €
001 – Déficit d'investissement			
Exercice N-1 reporté	89 385.72 €	211 583.25 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	584 938.30 €	472 596.04 €	

Dépenses concernant les reports de crédits 2024 sur le budget 2025.
Appelés « Restes à réaliser », il s'agit des engagements pris sur l'exercice 2024 mais non réalisés (dépenses prévues mais non réalisées)

RECAPITULATIF

	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	974 439.22 €	974 439.22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	472 596.04 €	472 596.04 €
TOTAL	1 447 035.26 €	1 447 035.26 €

Chapitre 10

► Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorité publique. Le taux forfaitaire est de 16.404 % depuis 2015. La base de calcul se fait sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles en N-2, soit dépenses exercice 2022 pour le FCTVA 2024.

► La **Taxe d'aménagement** est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux communal est de 3 %.

Chapitre 13

► Dans ce chapitre sont inscrites toutes les subventions d'investissement sollicitées ou attribuées, rattachées aux opérations inscrites en dépenses d'investissement chapitre 21, émanant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'intercommunalité.

Chapitre 16

► sans objet

Chapitre 021

► La somme inscrite à ce chapitre retrace dans le budget la part d'autofinancement de la section d'investissement. Il s'agit d'un prélèvement sur les prévisions de recettes de fonctionnement de l'exercice, nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice mais ne figure pas au Compte Administratif.

D – ETAT DU PERSONNEL

Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale ► 6 agents

- Filière Administrative
 - 1 Attaché territorial (Temps complet)
 - 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe (Temps complet)
- Filière Technique
 - 2 Adjoints Techniques – Service Espaces Verts / Entretien Bâtiments (Temps complet)
 - 1 Adjoint Technique – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 29 h/semaine)
- Filière Sociale
 - 1 ATSEM – Service périscolaire (Temps non complet annualisé 24 h/semaine)

Personnel contractuel de droit public ► 1 agent

- Filière Technique
 - 1 Agent technique – Service périscolaire et entretien des locaux (Temps non complet 30 h/semaine)

Personnel contractuel sous contrat unique d’insertion ► 1 agent

- Filière Technique
 - 1 Responsable – Services Espaces Verts / Entretien Bâtiments (Temps non complet 21 h/semaine)

E – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette communale représente 3 emprunts à taux fixe à rembourser au Crédit Agricole.

Opérations	Emprunts	Capital restant dû au 01/01/2025	Annuités d'emprunt	Intérêts versés	Capital remboursé
2015	Montant : 200 000 € Durée : 10 ans Taux : 1.51 % Fin : 05/06/2025	10 732.03 €	10 792.83 €	60.80 €	10 732.03 €
2018	Montant : 150 000 € Durée : 10 ans Taux : 1.25 % Fin : 05/11/2028	62 255.02 €	15 980.44 €	706.79 €	15 273.65 €
2024	Montant : 200 000 € Durée : 8 ans Taux : 4.07 % Fin : 05/08/2032	194 680.92 €	29 416.32 €	7 593.26 €	21 823.06 €
TOTAL		267 667.97 €	56 189.59 €	8 360.85 €	47 828.74 €

F – LA FISCALITE

Les taux communaux habituels d'imposition sont maintenus pour 2025.

Taux de Taxe sur le Foncier Bâti	45.38 %
Taux de Taxe sur le Foncier non bâti	22.61 %
Taux de Taxe d'Habitation	13.92 %

Pour mémoire

Le terme de taxe d'habitation recouvre désormais à la fois la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans, sur délibération.

Le Maire

Virginie ARDAENS



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
ID : 002-210202859-20250325-BP_2025NS-BF
Certificat exécutoire
Réception par la Sous-Préfecture de
Saint-Quentin : le 01/04/2025
Publication : le 01/04/2025

Le Maire

Virginie ARDAENS



ENVIRONNEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Vous avez un nid de frelons asiatiques, appelez un diagnostiqueurs(liste disponible sur www.abeille-aisne.fr, il préviendra les pompiers qui interviendrons gratuitement.

mais si c'est un autre nid d'insectes, vous devez appeler un désinsectiseur.

POUR STOPPER SA PROLIFERATION



Le Frelon asiatique
Vespa velutina

Si vous découvrez un nid, ne cherchez pas à le détruire vous-même. Cela peut être dangereux. Son venin est puissant et peut être mortel.

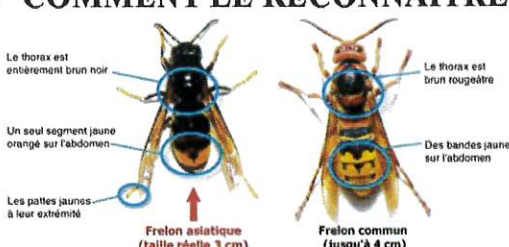


NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



IPNS

COMMENT LE RECONNAITRE



Le thorax est entièrement brun noir
Un seul segment jaune orangé sur l'abdomen
Les pattes jaunes à leur extrémité
Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Le thorax est brun rougeâtre
Des bandes jaunes sur l'abdomen
Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Nom commun: Frelon asiatique
Taille: environ 3 cm
Origine: Chine
Particularité: pattes jaunes
Cycle de reproduction: 13000 individus par nid et en octobre environ 500 femelles sexuées pour la reproduction l'année suivante.
Localisation: En France depuis 2004 et couvrant actuellement l'ensemble du territoire

COMMENT LE SIGNALER

1. Contactez un des apiculteurs « Diagnostiqueur frelon asiatique » (liste disponible sur www.abeille-aisne.fr).
2. L'apiculteur vient constater qu'il s'agit bien d'un essaim de frelons asiatiques et il informe le SDIS02 qui intervient gratuitement.



A.S.A.D.02 (Association Sanitaire Apicole Départementale)



INSCRIPTION COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Bienvenue aux composteurs !

Notre commune et Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'engagent dans une démarche globale de développement durable en lançant le Programme Local de Prévention des déchets.

Aussi, afin de participer à la réduction des déchets sur notre territoire, vous pouvez depuis 2015 obtenir gratuitement **un composteur individuel de 345 litres**.

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir vous rapprocher directement des services de **l'agglomération du Saint-Quentinois via le numéro unique de Agglo j'écoute 03.23.06.30.06**.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information au :



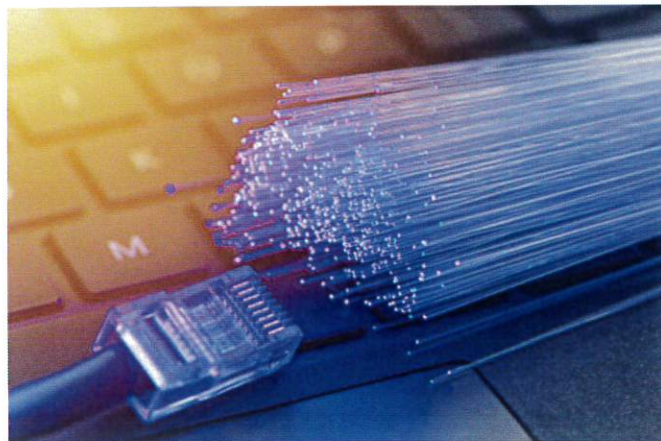
INFO ECOLO

- Le saviez-vous ? Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres avant de les déposer dans les sacs ou bacs jaunes.
- Pourquoi ? Une fois collectés, les déchets imbriqués sont légèrement écrasés. Il est donc impossible pour l'agent de tri de séparer les déchets par matériau afin qu'ils puissent être recyclés.



RESEAU CUIVRE

FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE : #GENTILES# PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS TARD LE #DATE FERMETURE TECHNIQUE# !



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a **annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre**, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à [nom commune] en [année]

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le #date fermeture technique# sur notre commune. Si vous êtes toujours connecté à ce réseau¹, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

¹ Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

² Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le #date fermeture technique#, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

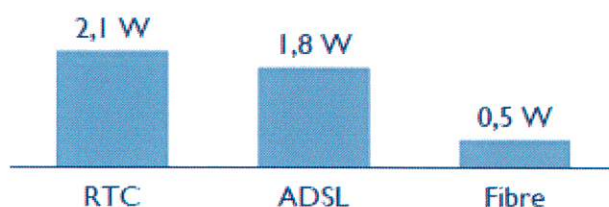
Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le #date fermeture technique#. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des **débits plus élevés** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure**.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité**.
- Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe⁵.



Consommation électrique par an par ligne par technologie

Pour approfondir ce sujet : <https://www.ffttelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.

⁵ Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022. Disponible ici :

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf

SALON DU FAIT-MAIN

Merci à l'ensemble des 32 participantes du salon du « Fait-Main et de l'Artisanat » qui s'est tenu le samedi 8 mars 2025 pour leur confiance et la qualité de leur travail !!



Une mise à l'honneur pour la journée des droits des femmes.



INAUGURATION



Le nouveau Quick Fayet a ré-ouvert ses portes jeudi 13 mars et vous avez été nombreux à y venir !!!

L'inauguration pour la réouverture de Quick à Fayet a été une réussite et est une belle opportunité pour le territoire.

L'enseigne Quick a officiellement rouvert ses portes dans la zone commerciale de la Commune de Fayet, marquant ainsi le retour attendu d'un restaurant qui avait fermé en 2018. Cette inauguration a rassemblé de nombreux habitants et partenaires venus célébrer cet événement important pour la commune et ses environs.

Un grand merci à Charles VALTILLE, gérant du nouvel établissement, dont l'investissement et la volonté ont permis de redonner vie à cette enseigne emblématique. Son engagement témoigne de son attachement au dynamisme économique local et à l'offre de restauration accessible à tous.



Au-delà du plaisir de retrouver Quick à Fayet, cette réouverture représente également une excellente opportunité pour le territoire. En effet, pas moins de 65 emplois ont été créés grâce à un partenariat avec France Travail et son directeur, David MEGHERBI, qui ont œuvré pour faciliter le recrutement et l'insertion professionnelle.



Avec ce projet, Fayet retrouve une enseigne appréciée, tout en offrant des perspectives d'emploi et de développement local. Une belle réussite qui témoigne du dynamisme du territoire !

OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Une opération de ramassage des déchets s'est déroulée à Fayet le samedi 15 mars 2025 : Un Engagement pour la Nature.



La Commune de Fayet, avec le soutien de la Région Hauts-de-France, a récemment organisé une opération de ramassage des déchets visant à préserver notre environnement et à protéger la biodiversité locale.

Grâce à la mobilisation des habitants, cette initiative a permis de nettoyer nos espaces naturels et de sensibiliser chacun à l'importance de la préservation de notre cadre de vie.



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants pour leur engagement et leur esprit citoyen. Un remerciement tout particulier à Kismé, jeune Fayellois exemplaire, qui s'est distingué par son implication et a reçu le diplôme du jeune éco-citoyen. Félicitations à lui pour son dévouement en faveur de l'environnement !



Continuons ensemble à œuvrer pour une commune propre et respectueuse de la nature.



CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES !



C'est sous un beau soleil matinal que nos petits Fayellois ont pu faire une chasse aux œufs de Pâques !!



Les enfants étaient ravis ainsi que leurs parents de pouvoir participer à cet événement devenu une tradition !!



Merci à tous, élus, personnel et Fayellois pour cette bonne ambiance.



Avec Arnaud TRUY, Magali PENANGUER, Brigitte TURBLIN, Keny NAILLON et Virginie ARDAENS

AIDE SOCIALE

Samedi 19 avril a eu lieu la traditionnelle distribution des colis de l'aide sociale.

Merci à Angélique VASSEUR et Brigitte TURBLIN pour la préparation et l'organisation de cette distribution, ainsi qu'à nos Fayellois pour leur accueil !!



Avec Keny NAILLON, Martial WERKEYN, Brigitte TURBLIN et Sébastien ARNOULD.

COMMÉRATION

Dimanche 27 Avril 2025 à Francilly-Selency, Arnaud TRUY représentant la commune s'est recueillie pour la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation. Une belle cérémonie empreinte d'émotion pour honorer la mémoire et transmettre les valeurs de liberté et de paix.

En particulier, la mise à l'honneur de Lionel LEFEVRE résistant déporté.



Participez à l'atelier numérique Orange



Sécuriser ses données personnelles

Le 23 juin 2025 à 10h30 (durée 1h)
à la Mairie de Fayet en salle du conseil

Inscription en mairie : 03 23 62 57 13
(au plus tard le 20 juin)

Atelier gratuit. Pour tout abonné quel que soit l'opérateur.
Se présenter avec son smartphone.
Des salariés Orange vous apporteront de façon
pédagogique leurs conseils et leurs bons plans..

Nombre de places limité !



La Chorale FA-SI-LA Fayet

CONCERT



Sous la direction d'Emilie DELGORGUE

MERCREDI 25 JUIN 2025

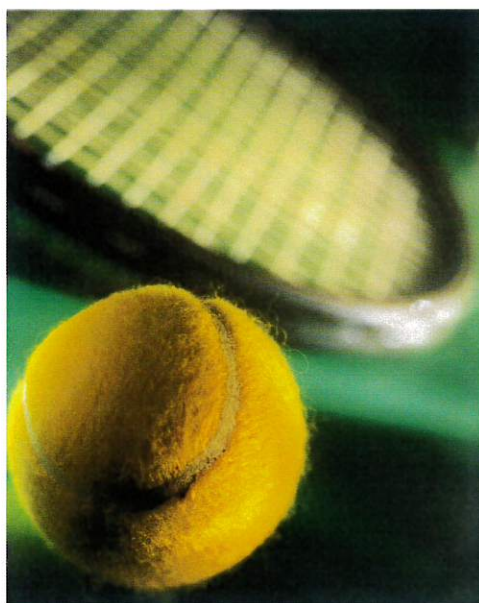
A 19 HEURES 45

SALLE POLYVALENTE

DE FAYET

Ouverture des portes à 19 heures 30

Entrée gratuite



TENNIS

Les Copropriétaires du Domaine de Fayet, réunis en Assemblée Générale le 22 avril 2025, proposent de continuer à ouvrir les **3 courts de tennis** aux Fayellois, aux conditions suivantes, à savoir :

➤ **150€ par foyer**

ou

➤ **50€ par enfant de moins de 16 ans au 1^{er} janvier**

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec Mme DEHENRY Micheline, 5 allée des charmes à Fayet.

Pour le retrait de votre clef des courts, une caution de 30 € vous sera demandée en plus de votre cotisation.

Les cotisants des années antérieures qui ne renouvellent pas leur adhésion sont priés de ramener la clef des courts en leur possession à Mme DEHENRY.

Soirée
Bavaroise

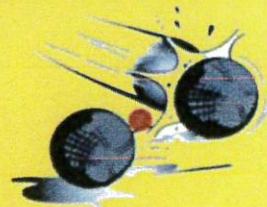
*Amicale de Fayet
superbe soirée
Bavaroise du 28mars 2025*



AMICALE DE FAYET

section

PETANQUE



Concours de Pétanque en Doublette formée.
Réservé aux Fayellois, Adhérents à l'Amicale et Amis



**Le samedi 7 juin 2025
à 14 heures**

Le concours se déroulera en 3 parties.

Tirage au sort pour la première puis : gagnant contre gagnant pour les suivantes.

Les inscriptions seront prises à partir de 13 h30, pour un jet du but à 14 h30

*Récompenses pour les 3 premières équipes,
en cas d'égalité, le calcul de la différence de points*

Pour l'assurance et la carte de l'Amicale,

*la somme de 10€
sera perçue ce jour*



*Un Barbecue avec Saucisses, Merguez, Frites
et Boisson, aura lieu en fin d'après-midi.*

Sera à régler sur place.

*Pour la bonne organisation de cette journée,
nous vous prions de bien vouloir vous inscrire.*

(avant le samedi 7 juin 2025

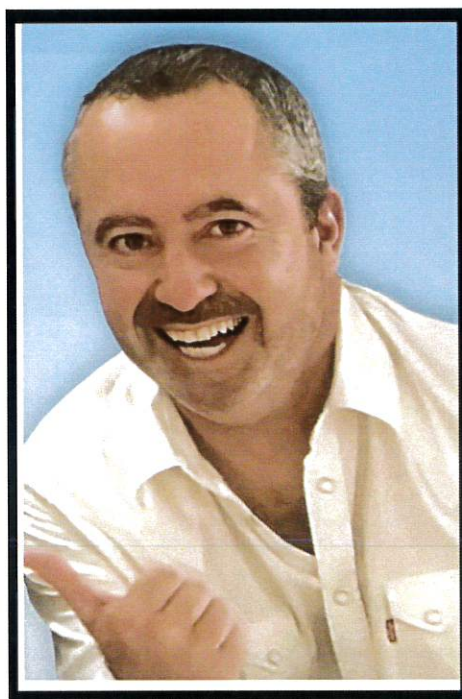
au 06/86/88/97/70) Merci.

*Nous espérons vous voir nombreux,
pour passer ce bon moment de convivialité.*

*L'Amicale de Fayet Organise le 7 juin 2025 un Concours de Pétanque
en*

Hommage à Cédric Pierront

Challenge Cédric Pierront –



Cédric nous a quitté le 28 janvier 2025.

Il était une figure bien connue et très appréciée des boulistes de la région.

*Toujours souriant, passionné et fair-play, il incarnait à merveille l'esprit
convivial de la pétanque.*

*Il avait d'ailleurs remporté notre concours l'an dernier, marquant les esprits
par son talent et sa gentillesse.*

*Cette année, nous organisons ce tournoi en sa mémoire, pour lui rendre hommage
et perpétuer sa passion.*

Repose en paix Cédric.

Tu resteras à jamais dans nos cœurs et sur nos terrains.